

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 25 novembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogations mineures suivante :

#### **2988, RUE RICHELIEU – ZONE A-1004**

##### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une remise attenante à un garage détaché alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* permet les remises attenantes à des constructions accessoires, mais pas aux garages;
- Une hauteur de 4,42 mètres pour une remise alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la hauteur des remises à 4 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 25 novembre 2024 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 25 novembre 2024, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9  
Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 25 novembre 2024

Donné à Beloeil, ce 7 novembre 2024.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Télécharger l'avis public

